



# COMITÉ DIRECTEUR



PV n°6 du jeudi 15 Juin 2023

**Membres présents :** Jean-Pierre MASSE, Gérard GONZALEZ, Charles BOULBÈNE, Philippe TEILLOT, Raymond MIQUEL, Georges GOIZE, Stéphanie TAPIE, Michel BANES, Danielle CARNEIRO, Stéphane JEAN.

**En Visio :** Karim TOURECHE

**Présence de Yves LAFORGUE pour la CDOCC**

**Membres absents excusés :** Hugo GARCIA, Nicolas FERRIGNO, Didier JEANJEAN, Charlène LAUR

**Non Excusés :** Jacques FUSTER, Nathalie ADELLACH, Andrée BRESSOLLES.

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Ordre du jour :**

- Ouverture du Comité par le Président,
- Informations générales
- Point CDOCC
- Point CDA
- Questions Diverses.

Ouverture de séance à 19h00 par Jean-Pierre MASSE, Président :

Le président remercie les membres présents.

**Informations générales :**

Son agenda reste inchangé par rapport au dernier comité directeur.

Election du nouveau Président de la FFF Philippe DIALLO Elu à + de 90%

2 représentants District siège au COMEX

Réforme complète électorale 33% par partie

Parité sur la représentation FFF

Décembre 2024 élection FFF

Ligue : Novembre 2024

District : Juin 2024

Pour information seul l'Etat est décideur des dates.

Réforme des centres de gestion et être attentif avec les modifications des RG.

AG de la LFO le samedi 24 juin à Salle Mas de l'île à LE BARCARES (66420).

**Secrétaire Général :** Approbation des PV N° 3 et 4

Validation des élus(es) présents

**Yves LAFORGUES :**

Merci de me recevoir. Au nom de la CDOCC, faire le bilan des coupes Ariège et championnats.

Au niveau des Coupes, nous nous apercevons que la CA2 ne répond plus aux critères que nous avons mis en place, notamment ou les RG ne sont plus respectés. Nous souhaitons mettre en place un



challenge ou les équipes de la D3 et D4 puissent participer avec les mêmes joueurs et non le renforcement de joueurs des équipes supérieures.

Pour le championnat, beaucoup de clubs demandent que nous revenions sur une D4. Il y a un écart important avec cette D3 où certaines équipes prennent beaucoup de buts.

Yves Laforgue quitte la séance en remerciant les élus.

Président de la CDA présente le carton blanc en application sur le district de Haute Garonne



## L'EXCLUSION TEMPORAIRE

### UTILISATION

**Attribuable tout au long d'une rencontre de niveau départemental du District de l'Ariège, pour sanctionner un joueur, remplaçant, éducateur, dirigeant... se rendant coupable de contestation(s) ou de geste(s) d'énervement dont l'effet a pour but de déstabiliser l'arbitre, l'adversaire voire un coéquipier**

*N.B : un carton blanc ne peut pas être attribué pour une faute de jeu (tacle, charge, main...)*

- 10 minutes d'exclusion temporaire à purger sur le banc de touche (catégorie U14 à seniors)
- Décompte à la charge de l'arbitre central, ou d'un de ses assistants officiels
- Le joueur ne pourra revenir sur le terrain qu'après les 10 minutes de sanction, à un arrêt de jeu et sur autorisation de l'arbitre central

*Cas particuliers : si une équipe est réduite à 7 avec l'application d'un carton blanc encore en cours, le joueur qui a effectué le plus de temps de sanction à la suite d'un carton blanc reviendra afin de continuer la rencontre*

- Pour un carton blanc qui n'a pas eu sa durée réglementaire avant la fin de la 1<sup>ère</sup> période, le temps non effectué le sera au début de la 2<sup>ème</sup> période



### SITUATION 1 – JOUEUR DE CHAMP

- À un arrêt de jeu, l'arbitre montrera au joueur concerné un carton de couleur blanche
- Un joueur ne peut recevoir qu'un seul carton blanc à titre personnel par rencontre
- **Un joueur déjà sanctionné d'un avertissement (carton jaune) peut recevoir un carton blanc**



### SITUATION 2 – INDIVIDU DU BANC DE TOUCHE

**NOUVEAUTÉ 2023/2024 – Si le carton blanc est adressé à une personne du banc : éducateur, dirigeant, remplaçant...**

- Pas de nombre maximal de cartons blancs attribuables au banc
- Le carton blanc sera montré en direction de l'éducateur, qui devra désigner le capitaine de son équipe pour purger la sanction à la place de la personne ayant eu le mauvais comportement. L'éducateur n'a pas à quitter le banc.
- Le capitaine :
  - Pourra déjà avoir reçu un carton blanc ou jaune à titre personnel auparavant dans la rencontre
  - Pourra recevoir, plus tard dans la rencontre, un carton blanc à titre personnel
  - Ne pourra pas être permuté avec un autre joueur de champ avant l'issue des 10 minutes
- Si la personne visée par le carton est un remplaçant, celui-ci ne pourra pas rentrer en jeu avant la fin des 10 minutes de sanction « subie » par son capitaine

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Nombre maximal de carton blanc par équipe en même temps

- 3 en compétitions foot à 11 (afin de ne pas se retrouver à moins de 8 joueurs / joueuses)
- 2 en compétitions foot à 8 (afin de ne pas se retrouver à moins de 6 joueurs / joueuses)

### Un gardien de but peut recevoir un carton blanc

- Il sera remplacé dans sa fonction de gardien par un des joueurs de champ le temps de son exclusion temporaire, avec changement de maillot

### Un joueur purgeant une exclusion temporaire reste sous l'autorité de l'arbitre

- il pourra donc recevoir un avertissement (tout en continuant de purger sa sanction de 10 minutes), voire être exclu définitivement de la rencontre, si son attitude lors de sa sortie ou pendant son exclusion temporaire le justifie

### Une équipe réduite à 8 joueurs/joueuses ne pourra pas recevoir de carton blanc

- Une rencontre ne pourra être définitivement arrêtée pour cause d'un nombre insuffisant de joueurs à la suite d'une ou plusieurs exclusions temporaires

Si, à l'issue des 10 minutes d'exclusion temporaire, l'entraîneur de l'équipe souhaite remplacer le joueur sanctionné, il n'est pas nécessaire de faire rentrer le joueur exclu temporairement en même temps

Les cartons blancs attribués lors de la rencontre seront notifiés sur la feuille de match

Une discussion s'engage entre élus et le Président de la CDA. Cette demande sera présentée en AG du 17 juin 2023.

Présentation de l'indemnité des arbitres avec plusieurs tableaux.



## PROPOSITION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Distance aller-retour

Barème F.F.F. : 0,446 € / km

35 € (minimum)

### INDEMNITÉS DE MATCH

SENIORS MASCULINS		
	CENTRE	TOUCHE
Régionale 3	50 €	32 €
Départementale 1	46 €	31 €
Départementale 2	44 €	
Départementale 3	42 €	
Coupe de France (Tours District)	46 €	31 €
Coupe d'Occitanie (Jusqu'aux 32èmes)		
Coupe d'Ariège 1		
Coupe d'Ariège 2		
Futsal (Forfait soirée)		36 €
SENIORS FÉMININES		
Régional 1	40 €	23 €
Régional 2		
District : Foot à 11	46 €	31 €
District : Foot à 8	42 €	29 €
JEUNES (Garçons / Filles)		
U13 (Forfait)	60 €	20 €
U15	31 €	23 €
U15 à 8	29 €	21 €
U17	32 €	25 €
U18	39 €	29 €
U18 à 8	37 €	27 €
U19	39 €	29 €
Futsal (Forfait journée)		50 €
Tournois		50 €
Observation (Forfait)		40 €
Tutorat (Forfait)		56 €



# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

## BAREME des FRAIS des OFFICIELS

### Saison 2022 / 2023

#### FRAIS DE DEPLACEMENTS :

0,446 € du kilomètre (trajet Aller-Retour)

FORFAIT MINIMUM : 35 €

#### INDEMNITES de MATCH (\*) :

COMPETITION		Arbitre Central	Arbitre Assistant
NATIONAL 3		90 €	40 €
REGIONAL 1		60 €	35 €
REGIONAL 2		50 €	33 €
REGIONAL 3		45 €	32 €
COUPE de France	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> Tour	45 €	32 €
	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> Tour	55 €	34 €
	5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> Tour	60 €	35 €
COUPE DE LA REGION	des 32èmes au 1/16e	48 €	30 €
	à partir des 1/8e	58 €	35 €
CHAMPIONNAT FEMININE : REGIONAL 1 - REGIONAL 2		40 €	23 €
COUPE DE FRANCE FEMININE (Tours Régionaux)		40 €	23 €
COUPE D'OCCITANIE FEMININE		40 €	23 €
CHAMPIONNAT U20		37 €	27 €
CHAMPIONNAT U18		37 €	27 €
CHAMPIONNAT U17		30 €	24 €
CHAMPIONNAT U16		30 €	24 €
CHAMPIONNAT U15		30 €	24 €
-- CHAMPIONNAT U14		30 €	20 €
COUPE GAMBARDELLA (Tours Régionaux)		37 €	27 €
COUPE OCCITANIE U19 à partir des 1/32èmes		37 €	27 €
COUPE OCCITANIE U17 à partir des 1/32èmes		30 €	24 €
COUPE OCCITANIE U15 à partir des 1/32èmes		30 €	24 €
CHAMPIONNAT U15Fémi - U18Fémi		30 €	20 €
COUPE D'OCCITANIE U15Fémi - U18Fémi		30 €	24 €
FOOT ENTREPRISE		42 €	37 €
FUTSAL		40 € + Km réels (avec un minimum de 54 € au total)	
BEACH		50 €	
TOURNOIS et autres désignations officielles	Journée	60€ (indemnité de match et déplacement compris)	
	Demi-journée	30€ (indemnité de match et déplacement compris)	
MATCHS AMICAUX		50€ par arbitre (indemnité de match et déplacement compris)	
Indemnités Séniors pour des Matches en semaine (hors jours férié hors Futsal et Foot Entreprise)		16 €	16 €

(\*) L'indemnité de match est due pour tout match ayant eu un commencement de jeu.  
Si le match n'a pas eu lieu pour intempéries ou terrain déclaré impraticable sur place, seuls les frais de déplacements sont pris en charge pour l'arbitre.

**Après discussion le CD valide l'augmentation pour la saison 2023 / 2024.**

Le Président de la commission de Discipline demande au CODIR la validation de Florence MELET.

Après discussion le CODIR valide cette proposition. Madame MELET Florence intègre la commission de Discipline.

Monsieur QUATREVAUX Albert reste instructeur.

Le Président de la commission de Discipline demande que les officiels qui ne font pas de rapport dans les 48H après la rencontre devront être sanctionnés par 2 non-désignations. Il faudra l'inscrire dans l'annexe 5.

**Le CODIR valide cette demande.**

Pas de questions diverses.

Le président JP MASSE remercie et clôture cette séance à 20H45.

**Gérard GONZALEZ,**  
*Secrétaire Général*



**Jean-Pierre MASSE,**  
*Président*

